

sentiments comparables à ceux que nourrissent mes collègues, fermement opposés à l'association forcée de certains articles du bill omnibus. Ces deux mesures me préoccupent fortement, les médicaments et la conception dirigée. Si je ne tenais pas tant à voir adopter l'article sur la régulation des naissances mes collègues de parti et moi-même serions fort tentés de proposer des amendements. Nous sommes persuadés que la deuxième moitié du bill ne répond pas aux exigences qu'impose la situation actuelle quant aux médicaments.

● (5.00 p.m.)

Nous avons des convictions bien arrêtées, notamment à propos de l'inclusion de la marijuana dans les dispositions de la loi sur les stupéfiants et à propos des peines infligées aux possesseurs reconnus coupables. Nous savons que le gouvernement a présenté une modification qui, dans une certaine mesure, atténue les peines, qui prévoit une déclaration sommaire de culpabilité au lieu de poursuites pour acte délictueux. A cet égard c'est une amélioration mais, selon nous, on a tort de prévoir des peines de prison importantes et de lourdes amendes aux primodélinquants.

J'ai relu les documents préparés par la John Howard Society et par d'autres organismes intéressés. Ils se demandent sérieusement si c'est bien le moyen de régler la question que de distribuer amendes et peines de prison. Cette disposition est discriminatoire en ce sens que les jeunes délinquants de familles à l'aise pourront payer les amendes et que ceux de familles à revenus faibles devront être emprisonnés parce qu'ils ne pourront pas recueillir l'argent nécessaire à l'amende.

Pendant, ce qui me rend plus perplexe au sujet de toute cette affaire c'est la déclaration qu'a faite le ministre juste avant la troisième lecture du bill: l'institution d'un comité chargé d'étudier toute la question des drogues, comité qui devra lui présenter un rapport d'ici deux ans.

L'hon. M. Munro: Et un rapport préliminaire d'ici six mois.

Mme MacInnis: Je suis très contente d'apprendre cette nouvelle. L'élément pessimiste de notre groupe penchait pour les deux ans. J'espère que le rapport final sera présenté avant deux ans.

L'hon. M. Munro: Un rapport définitif d'ici deux ans et un rapport préliminaire d'ici six mois.

Mme MacInnis: Même le rapport préliminaire sera utile. A nouveau le ministre a admis qu'il n'était pas sûr que ce soit la meilleure façon de traiter l'affaire. On ne lui en fait pas le reproche car personne n'est sûr de la meilleure façon d'agir. Mes collègues et

moi-même ne sommes donc pas du tout satisfaits de la portion du bill relative aux drogues surtout celle concernant la marijuana. Nous voulons que ce problème soit traité convenablement et nous ne sommes pas sûrs du tout que ce soit au moyen d'amendes et de peines d'emprisonnement.

Bien que je sois disposé à proposer un amendement visant à remettre à six mois l'examen du projet de loi ou plutôt des articles concernant les drogues, je veux que les articles relatifs à la réglementation des naissances soient adoptés. Si je propose un amendement je mets en péril la partie du projet de loi relative à la réglementation des naissances. Donc, monsieur l'Orateur, sans parler en leur nom à tous, j'espère que mes collègues appuieront en bloc le bill S-15. Cela ne nous empêche pas de vouloir au plus tôt examiner une mesure convenable en matière de drogues, fondée sur le rapport du comité institué par le ministre et sur d'autres renseignements à jour sur le sujet.

M. John Gilbert (Broadview): Je voudrais dire quelques mots sur la partie du bill qui traite du LSD et de la marijuana. C'est un fait reconnu que le LSD est une drogue extrêmement dangereuse. D'après les témoignages des médecins, non seulement cause-t-elle des ravages du point de vue mental et physique, mais elle porte également atteinte aux chromosomes et ses effets pernicieux peuvent se faire sentir pendant bien des générations.

Au cours d'une séance du comité permanent de la justice et des questions juridiques la semaine dernière, on a signalé une augmentation considérable des condamnations mettant en cause la marijuana. Il y en a eu 600 en 1966, 1,600 en 1967 et 2,700 en 1968. Dans le cas d'environ 1,200 des 1,600 condamnations de 1967, il s'agissait de jeunes gens de 20 à 29 ans. Cela nous amène à faire une distinction entre les drogues faibles et les drogues fortes.

Bien des gens considèrent l'héroïne comme une drogue forte et le LSD et la marijuana comme des drogues faibles. Les diverses études à ce sujet ont suscité beaucoup de confusion et de contradiction, surtout en ce qui concerne la marijuana. On prétend, dans bien des cas, que la marijuana n'entraîne pas l'assuétude du point de vue physique, mais selon des rapports médicaux, elle entraînerait l'assuétude du point de vue psychologique. Voilà pourquoi il importe tellement que le comité établi par le ministre examine la chose et en fasse rapport au Parlement d'ici six mois.

Si la marijuana entraîne l'assuétude du point de vue psychologique, on pourrait peut-être y voir là la cause des changements dans le comportement des étudiants des écoles secondaires. Je parle ici de quelques étudiants